



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 27 mars 2018 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 20 mars 2018 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, Mme BERNARD, M. FILONI, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, M. KERVELLA, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, Mme PILLOTTI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, conseillers municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme OTTAVY-SARROLA à Mme OTTAVY, M. PAOLINI à Mme BIANCAMARIA, Mme JEANNE à M. PUGLIESI, Mme SANNA à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme SANTONI-BRUNELLI à M. SBRAGGIA, M. DELIPERI à Mme FLAMENCOURT, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI, M. BASTELICA à M. CIABRINI

Etaient absents :

Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. CAU, M. CASTELLANA, M. FERRARA, Mme FALCHI, M. CHAREYRE, M., M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	30
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme PILLOTTI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20180327-2018_73-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2018

Affichage : 03/04/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du mardi 27 mars 2018

Délibération N°2018/73

**Diagnostic et étude préalable de l'oratoire San Ruchellu et
de la bibliothèque patrimoniale Fesch
Début de travaux San Ruchellu**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Dans le cadre de sa politique de revitalisation urbaine, la ville d'Ajaccio engage une réhabilitation de son cœur de ville et en particulier de ses richesses patrimoniales trop longtemps laissées à l'abandon.

L'importance et la qualité du patrimoine de la Ville d'Ajaccio expliquent son appartenance au label Ville d'Art et d'Histoire.

La rénovation et restauration des équipements et monuments culturels et cultuels du cœur de ville jouent un rôle moteur dans la nouvelle attractivité du territoire.

Aussi, la Ville d'Ajaccio souhaite engager en premier lieu les diagnostics et études préalables de l'oratoire San Ruchellu et de la bibliothèque patrimoniale Fesch.

Concernant l'oratoire San Ruchellu, le diagnostic sanitaire et technique, tenant compte des études antérieures, permettra un rendu précis de l'état du bâtiment et des travaux à engager. En parallèle et concomitamment avec le maître d'œuvre en charge de ce diagnostic ainsi que la Direction des Affaires Culturelles (DRAC) et la direction des Patrimoines de la Ville, il sera étudié les différents partis portant sur l'état des fresques et les restaurations à engager. Cette partie du chantier sera traitée avec différents intervenants selon les spécificités des fresques et feront appel à plusieurs catégories de professionnels (restaurateurs fresque, chantier école, etc.).

La bibliothèque patrimoniale fait partie du Palais Fesch construite grâce à la volonté du cardinal Fesch en 1868 afin d'accueillir une partie de sa bibliothèque. Equipement patrimonial napoléonien de première importance, sa restauration permettrait à termes de renforcer la politique culturelle communale basée sur la thématique napoléonienne afin de développer l'attractivité de son cœur. Le diagnostic et l'étude préalable de la bibliothèque et de l'escalier d'apparat permettront d'avoir, comme pour l'oratoire san Ruchellu, une expertise complète de l'état sanitaire du bâtiment, des travaux à envisager. De plus, cette démarche est le préalable indispensable permettant de une nouvelle réflexion quant à la mise en valeur des lieux patrimoniaux et d'exposition afin de pouvoir engager une véritable politique culturelle (expositions permanentes et temporaires, médiation culturelle, etc.) aux différentes typologies de publics susceptibles de venir visiter le lieu (locaux, croisiéristes, touristes et tourisme d'affaire, etc.).

Ces diagnostics et études préalables permettront de pouvoir préparer en amont un choix programmatique quant aux travaux à effectuer et intégrer le plan pluriannuel d'investissement en fonction des priorités déclinées par les études préalables. Le coût pour chaque étude s'élève à vingt mille euros.

Pour initier le traitement des fresques de l'oratoire San Ruchellu, 60 000 € seront prévus dans le programme pluri annuel d'investissement.

Considérant que l'étude en vue de la restauration de l'oratoire san Ruchellu et la bibliothèque patrimoniale Fesch participe à la politique de rénovation du cœur de Ville par le développement de ses richesses patrimoniales.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver la mise en place du diagnostic et des études de l'oratoire San Ruchellu et de la bibliothèque patrimoniale Fesch ainsi que le début des travaux de l'oratoire San Ruchellu, sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires.

D'autoriser Monsieur Le Maire

- à signer tous les documents relatifs à ces diagnostics et études préalables.
- à demander des subventions auprès de la Collectivité Territoriale de Corse ainsi que du Ministère de la Culture, et à tout organisme susceptible d'apporter un financement ;
- à recevoir du mécénat dans le cadre de ces diagnostics et études préalables tant en numéraire qu'en nature ;

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de Madame Simone GUERRINI, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 23 mars 2018 ;
Considérant, que l'étude en vue de la restauration de l'oratoire San Ruchellu et la bibliothèque patrimoniale Fesch participe à la politique de rénovation du cœur de Ville par le développement de ses richesses patrimoniales

APPROUVE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

la mise en place du diagnostic et des études de l'oratoire San Ruchellu et de la bibliothèque patrimoniale Fesch ainsi que le début des travaux de l'oratoire San Ruchellu, sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires.

AUTORISE Monsieur Le Maire

- à signer tous les documents relatifs à ces diagnostics et études préalables.
- à demander des subventions auprès de la Collectivité Territoriale de Corse ainsi que du Ministère de la Culture, et à tout organisme susceptible d'apporter un financement ;
- à recevoir du mécénat dans le cadre de ces diagnostics et études préalables tant en numéraire qu'en nature ;

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, le jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE



Laurent MARCANGELI